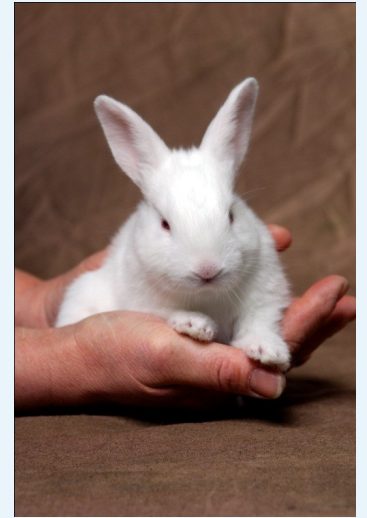




Conditions de réussite d'une démarche de médication raisonnée en filiale cunicole





Qui sommes-nous?

- Comité Lapin Interprofessionnel pour la Promotion des Produits, reconnu interprofession depuis 1998.

- les organisations professionnelles membres

CFA / FENALAP / CONF.PAYS

FIA/CNADEV

SNIA / COOP de France NA

SYSELAF

ANFEC





Une sensibilisation progressive de la filière à la question des antibiotiques

2006: 1^{ère} sensibilisation de l'interprofession sur la problématique des résidus de sulfamides dans la viande

- Constitution du Comité GRM, associant au sein du CLIPP des représentants de chaque maillon **et des vétérinaires**
- Audit interne filière en abattoirs
- Recommandations pour un bon usage des traitements médicamenteux
- Encadrement interprofessionnel de l'utilisation des sulfamides

2009: Décision CLIPP / ANSES pour une enquête terrain en élevage

- Forte implication des groupements de producteurs, et des éleveurs + 80%
- Données 2009 -2010

Début 2011: sur la base des 1ers résultats ANSES, ouverture du chantier de médication raisonnée



La logique de la démarche

SELECTIONNEURS

ABATTOIR

ELEVEUR

décisionnaire

TECHNICIEN

VETERINAIRE

Accompagne
et conseille

Conseille et prescrit

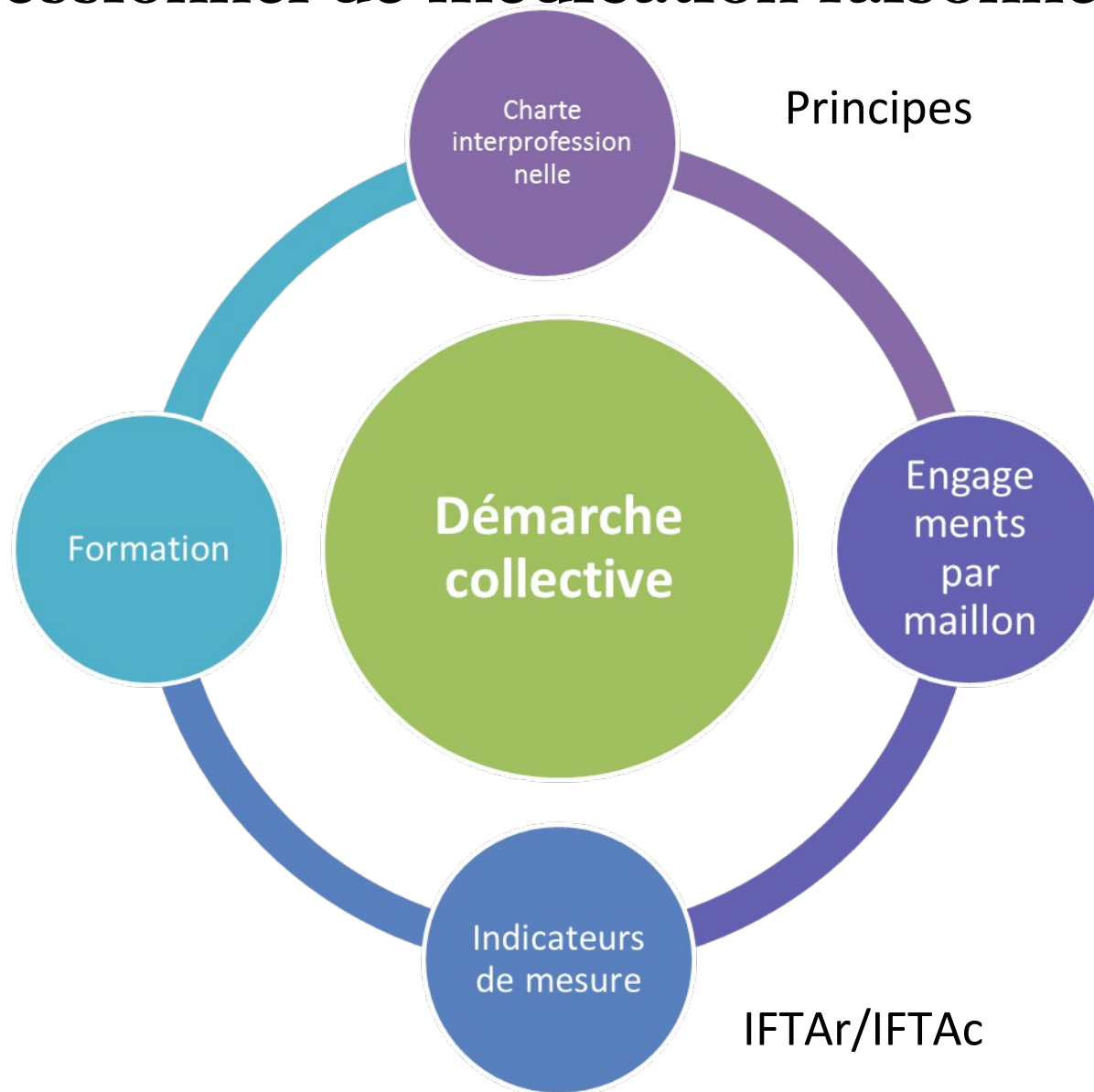
FAB
ALIMENT

GRPT





Lancement en décembre 2011 du plan Interprofessionnel de médication raisonnée



- Sensibilisation
- Progrès technique

- Vétérinaires
- Producteurs
- Groupements
- Sélectionneurs
- Fabricants d'aliments
- Abattoirs

! La Charte interprofessionnelle et les engagements de chaque maillon de chaque maillon



Charte Interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole

Charte

L'ensemble des parties prenantes du COPV et des représentants des organisations vétérinaires, signataires de la Charte s'engagent à respecter les principes suivants :

- 1) Tenir au mieux un registre pour documenter la consommation d'antibiotiques dans le filon dans un questionnaire de bonne maîtrise sanitaire d'élevage cynicole.
- 2) S'engager sur la consommation d'antibiotiques par les filons cynicoles d'élevage cynicole.
- 3) Respecter les règles de bon usage des médicaments.
- 4) Respecter les règles de bon usage des médicaments.
- 5) Promouvoir et développer la formation technique.
- 6) Contribuer à l'élaboration de la stratégie de développement du COPV et à l'élaboration de son plan d'action.
- 7) Assurer la mise à jour de la charte interprofessionnelle.
- 8) Assurer l'adhésion de tous les maillons de la filière à la charte par la signature d'un engagement volontaire individualisé.
- 9) Recenser et évaluer les engagements pris par chaque filon professionnel.

L'usage raisonné des antibiotiques. Les usages doivent être déclarés publiquement






Charte Interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole. Lapin DE FRANCE

Recommandations à l'usage des vétérinaires

Dans le respect des réglementations propres à la profession vétérinaire et dans le cadre de plus haute responsabilité de l'abattoir, le vétérinaire s'engage à prendre en considération les recommandations de la charte interprofessionnelle LAPIN DE FRANCE. Ainsi :

- Dans le respect de la réglementation de la profession vétérinaire, le vétérinaire s'engage à respecter les recommandations de la charte interprofessionnelle LAPIN DE FRANCE.
- Dans le respect de la réglementation de la profession vétérinaire, le vétérinaire s'engage à respecter les recommandations de la charte interprofessionnelle LAPIN DE FRANCE.

Accord d'engagement volontaire des Éleveurs à la Charte LAPIN DE FRANCE avec les autres parties prenantes signataires et s'engage à respecter les engagements suivants :

Je soussigné(e) éleveur(e) de lapins de France, appartenant au groupement :

J'accepte les recommandations de la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole, d'adhérer à la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole, d'adhérer à la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole.

Date : / /

Signature de l'éleveur



Accord d'engagement volontaire des Groupements de Producteurs à la Charte LAPIN DE FRANCE avec les autres parties prenantes signataires et s'engage à respecter les engagements suivants :


Je soussigné(e) représentant(e) du groupement de producteurs de lapins de France, appartenant au groupement :

J'accepte les recommandations de la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole, d'adhérer à la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole, d'adhérer à la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole.

Date : / /

Signature de l'éleveur

Signature du Groupement



Accord d'engagement volontaire des Sélectionneurs de Lapins à la Charte LAPIN DE FRANCE avec les autres parties prenantes signataires et s'engage à respecter les engagements suivants :



Je soussigné(e) sélectionneur(e) de lapins de France, appartenant au groupement :

J'accepte les recommandations de la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole, d'adhérer à la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole, d'adhérer à la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole.

Date : / /

Signature de l'éleveur

Coiffé de l'entreprise

Accord d'engagement volontaire des Fabricants d'Aliments à la Charte LAPIN DE FRANCE avec les autres parties prenantes signataires et s'engage à respecter les engagements suivants :

Je soussigné(e) fabricant(e) d'aliments de France, appartenant au groupement :

J'accepte les recommandations de la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole, d'adhérer à la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole, d'adhérer à la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole.

Date : / /

Signature de l'éleveur

Coiffé de l'entreprise




Accord d'engagement volontaire des Abattoirs à la Charte LAPIN DE FRANCE avec les autres parties prenantes signataires et s'engage à respecter les engagements suivants :

Je soussigné(e) représentant(e) de l'abattoir de France, appartenant au groupement :

J'accepte les recommandations de la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole, d'adhérer à la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole, d'adhérer à la charte interprofessionnelle de bonne maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux en élevage cynicole.

Date : / /

Signature de l'éleveur

Coiffé de l'entreprise





La Charte Interprofessionnelle de maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux

- ❖ Tout mettre en œuvre pour diminuer la consommation d'antibiotiques dans la filière tout en garantissant une bonne maîtrise sanitaire dans les élevages.
- ❖ Etre transparent sur la consommation d'antibiotiques par la mise en place d'indicateurs de suivi.
- ❖ Réaliser un suivi des objectifs de progrès figurant dans l'annexe annuelle.
- ❖ Respecter les règles de bon usage des médicaments et les principes établis pour limiter l'antibiorésistance.
- ❖ Mettre en œuvre les démarches de progrès technique.
- ❖ Poursuivre et développer la formation technique.



La Charte Interprofessionnelle de maîtrise sanitaire et de bon usage des traitements médicamenteux

- ❖ Contribuer à l'efficacité de la démarche en transmettant au CLIPP les effets non attendus ou les freins aux mesures prises par la filière pour réduire la consommation d'antibiotiques.
- ❖ Soutenir les projets de recherche et études techniques visant à diminuer la consommation d'antibiotiques.
- ❖ Obtenir l'adhésion de tous les maillons de la filière à la Charte par la signature d'accords d'engagement volontaire individualisés.
- ❖ Reconnaître et être solidaire des engagements pris par chaque famille professionnelle.

Recommandations de prescription vétérinaire

AVCF - SNGTV

Usage des médicaments

- Pour les médicaments avec AMM lapin : par voie orale, respecter les indications de l'AMM (dose et durée) et faire suivre la prescription d'une période au moins équivalente en durée sans prescription de visée thérapeutique équivalente
- Pour les médicaments sans AMM lapin : prescrire un traitement d'une durée maximale de 10 jours, suivie d'une période de durée au moins équivalente sans prescription à visée thérapeutique équivalente

Segmentations des populations à traiter

- Ne pas traiter tout le troupeau si certains animaux n'en ont pas besoin (les femelles, pas les petits...)
- Rechercher les adaptations matérielles nécessaires

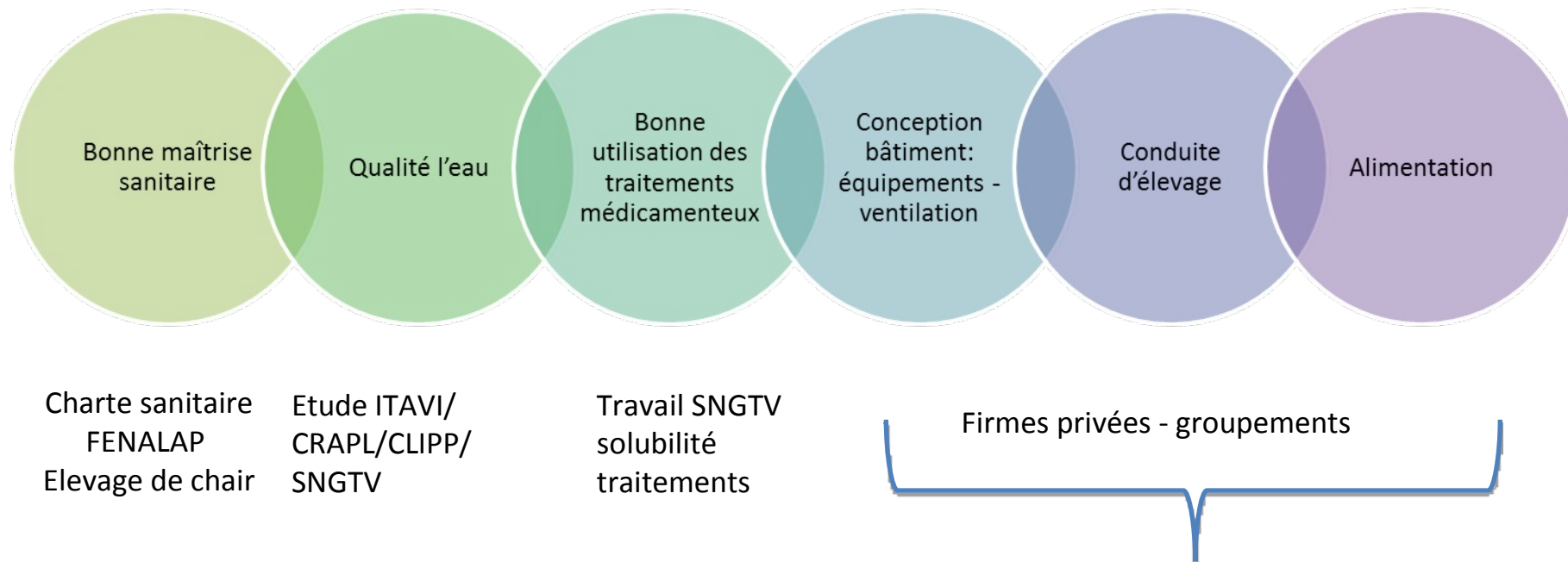
Restrictions d'emploi

- Sulfamides : limiter au maximum leur emploi – Délai d'attente 21 jours
Préférence Eau de boisson
- Céphalosporines C3 C4 (hors AMM lapin) interdites
- Quinolones – fluoroquinolones : uniquement si antibiogramme de moins de 6 mois sur pathogène majeur. Les échecs des alternatives thérapeutiques aux quinolones feront l'objet d'une déclaration au centre de pharmacovigilance



Faire progresser techniquement les élevages, une condition indispensable à la réussite du plan

- Des actions mises en place dès 2011



! Mise en place d'une formation interprofessionnelle ITAVI/SNGTV /AVCF

PUBLIC CONCERNE

- Techniciens chargés du suivi d'élevage, des programmes d'alimentation et de la génétique

PROGRAMME

- Faire progresser les pratiques d'élevage pour une meilleure maîtrise de la santé en élevage cunicole et une médication raisonnée. Appréhender les enjeux de l'antibio-résistance



ELEVEURS



Mise en place d'indicateurs de suivi

- Besoin d'un suivi chiffré, facile à utiliser au niveau de l'élevage, des organisations et de la filière
- Indicateurs existants ALEA / Dépenses de santé (GTE), % d'aliment blanc



CRITERES=Simplicité, pertinence, fiabilité

APPLICATION : Maternité, engraissement,

SUIVI A LA BANDE



IFTA



Index de fréquence des traitements antibiotiques

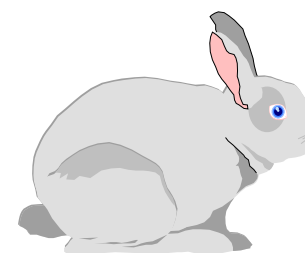
nb jours de traitement cumulés / période de référence

Unité = nb de principes actifs / animal / jour

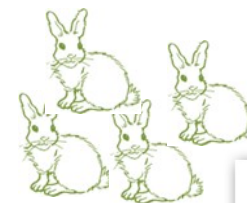
Traitements à dose homologuée



IFTAr : femelles reproductrices
période = cycle de reproduction



IFTAc : lapins en croissance
période = durée vie



Lap!n
DE FRANCE



Réalisation

- Prise de conscience : selon le rapport annuel de l'ANMV, l'exposition (ALEA) a baissé de 7% en 2011/2010 et de 26% sur les 5 dernières années.
- La mise en place des indicateurs IFTAr et IFTAc est plus longue que prévu (GTE). Référence 2011 sur un échantillon de 100 élevages – Chiffres 2012 attendus sur 50% des éleveurs en GTE
-
- Retour progressif des engagements signés.
- La formation a été dispensée à 90% de la cible des techniciens.

! Interrogations et retours terrain

- **La fixation des objectifs** reste complexe: %, de réduction et délai de réalisation.
- **Individualisation** : situations d'élevage très différentes
- **Progressivité** : la baisse de l'IFTAc (engraissement) est plus rapide que celle de l'IFTAr (maternités). Apport de soutien technique pointu pour stabiliser l'état sanitaire.
- **Dimension humaine**: importance du vécu et de la personnalité de l'éleveur (attitude / stress de la situation sanitaire)
- **Dimension économique**: prise de risque pour l'éleveur (contexte économique actuel)
- **Pédagogie**: techniciens



Conclusion

- La force de la démarche interprofessionnelle vient du travail réalisé collectivement, dans le respect du rôle de chaque maillon et de l'implication des organisations vétérinaires.
- L'Interprofession est volontariste mais veut rester prudente quant à la réalisation de ses objectifs qui doivent rester d'application progressive
- Ne pas ignorer la réalité sanitaire des élevages
- Développer les études techniques et la recherche: enjeu de la génomique avec le projet RELAPA, résistance des animaux à la pasteurellose.



Avec le concours de:



CONFÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'AVICULTURE



Lap!n
DE FRANCE